
Bulletin n° 32 - août 1952

L'abbaye de Corbie et Sainte Bathilde

Nous avons déjà montré les relations étroites entre l'Abbaye de Corbie et Chelles¹, Corbie fondée par Sainte-Bathilde a toujours fait montre d'un culte tout particulier -pour elle et, pour bien le marquer, rappelons que le Chanoine Victor Leroquais, dans un des ouvrages constituant l'immense somme d'érudition de son œuvre (Les Sacramentaires et Missels manuscrits des Bibliothèques publiques de France) a, parmi d'autres, cité trois missels de l'abbaye où des prières et des messes sont prévues pour Ste Bathilde.

1. Missel et Bréviaire de Corbie, début XII - Bibl. - Nle ms lat. 11522 F° 90 - Sancta Balthildes (sacramentaires & Missels n° 1, p. 193.
2. Missel de Corbie - 1289 - Bibl. Municipale d'Amiens ms. 156. fol 1 calendrier de Corbie en lettres rouges (30 janvier) Balthidis regina f. 149 (30 janvier) Balthidis regina (Sacramentaires & Missels II p. 165
3. Missel de Corbie - XIV^e siècle. Bibl. Municipale d'Amiens ms. 157. F° 28 V° (30 janvier) in die Balthidis regina F° 198 litanies... Sancta Balthidis le F° 29 porte des initiales armoriées de Sainte-Bathilde (Sacramentaires & missels II p. 178)

Ces précieux documents sont les fruits d'une pléiade de calligraphes et d'enlumineurs qui a fait école. Dès l'époque carolingienne, ses artistes ont exécuté des œuvres admirables, On lui attribue, par exemple, l'admirable psautier de Charles le Chauve². Avec quelques autres, ils sont les rares survivants. En effet beaucoup de manuscrits de Corbie sont passés à St Germain-des-Prés et de là en Russie, sans doute comme les chartes de l'Abbaye de Chelles citées plus loin,

Nous pensons devoir ne pas quitter Corbie sans rappeler une similitude avec Chelles., Toutes les deux sont citées dans le « Recueil des Actes de Philippe Auguste » comme étant des communes. La commune avait été accordée à Corbie par Louis le Gros en 1123. Le même Louis le Gros l'accorda à Chelles en 1128³.

¹ Bulletin de la Société Archéologique de Chelles n° 27, p. 9 et 10

² À la Bibliothèque Nationale

³ Luchaire Louis VI le Gros - Annales de sa vie et de son règne (1081-1157) Paris 1890 - N° 422

L'une et l'autre eurent des vicissitudes qui en amenèrent la, disparition ⁴.

En ce qui concerne Corbie, nous conseillons de se reporter au livre de M. Petit Dutailis ⁵. Mais étant donnée la généralisation qui en découle, nous croyons devoir rapporter l'opinion finale de cet auteur en ce qui concerne les habitants de Corbie : « L'Histoire de leur vie communale et de la victoire des religieux de Corbie est un exemple frappant de l'antipathie qui séparait, dans certaines villes, la société bourgeoise et la société cléricale, et de la difficulté qu'éprouvaient les bourgeois d'une petite ville à lutter d'habileté avec un seigneur ecclésiastique ».

André Clément

Cotisation pour 1952

Aux Sociétaires qui n'ont pas encore versé leur cotisation, pour l'année en cours, nous rappelons le numéro du compte de Chèques Postaux.de la Société :

Paris C.C. 612.382

Société Archéologique et Historique - Hôtel de ville de Chelles

Nous les invitons expressément à s'acquitter avant le 30 septembre (frs., 200. minimum), date après laquelle l'encaissement sera poursuivi par la voie postale, très onéreuse et par conséquent à éviter.

⁴ Pour Chelles voir Abbé Torchet Histoire de l'Abbaye Royale de Chelles - Paris t. I. 1889 p. 156/159.

Ch, Petit-Dutailis - Les communes françaises, Paris, 1947 p. 30/32 - rapporté dans Bulletin de la Société Archéologique de Chelles n° 20 août 1950. p. 7 et 8

⁵ Op. citée p. 186/189

Le Gérant : G. Fournier
Chelles (Seine-et-Marne)

Imprimé par : Finet
43, rue du Faubourg-Saint-Martin
Paris X^e

Bulletin n° 33 - Octobre 1952

À nos sociétaires

Dans sa séance du 26 Septembre dernier, après examen de la situation financière, le Bureau de la Société a pris la décision de relever de *cent francs* la cotisation annuelle à partir de 1953. Cette décision, prise en conformité avec l'article 14 de nos Statuts, ne l'a pas été sans un vif regret ni sans que sa nécessité n'en ait -été absolument établie. Le relèvement de 50 francs du taux de la cotisation intervenu il y a deux ans n'avait été introduit, on s'en souvient, qu'à *titre d'essai*. Cette nouvelle mesure n'est que la conséquence des majorations survenues depuis, particulièrement sur les frais de publication du Bulletin, le papier et les frais de correspondance.

Ainsi, la cotisation pour 1953 sera mise en recouvrement sur le taux de *trois cents francs* comme minimum. Nous espérons que, quelque désagrément qu'il en coûte aux moins favorisés de nos Sociétaires, chacun voudra bien consentir de bonne grâce à ce nouvel effort et rester fidèle à l'œuvre culturelle dont notre chère Société s'est assigné la mission. Rappelons que le compte de chèques postaux de la Société est le suivant :

Hôtel de ville de Chelles - Paris C.C. 612-382

Le bureau.

Procès-verbal de la Réunion du 8 octobre 1952

La séance est ouverte à 21 h. 15 sous la présidence de Monsieur Perez, en présence de Monsieur Lestat, Maire de Chelles, 65 sociétaires y assistent. Monsieur Gaudron, Président d'Honneur, souffrant, s'est excusé.

Monsieur Perez annonce que, par décret du 31 juillet, Monsieur Fournier, président de notre Société, a été promu chevalier de la Légion d'Honneur pour ses travaux astronomiques.

Après avoir dit sa joie et sa fierté, notre Vice-président d'Honneur cède la parole à Monsieur Hudelot qui rappelle la belle carrière de M. Fournier, depuis l'École primaire supérieure de Montbard jusqu'aux travaux qui lui valurent cette croix que Monsieur Perez épinglera sur sa poitrine au milieu des applaudissements.

Monsieur le Maire ayant associé la municipalité aux félicitations dont M. Fournier est l'objet, celui-ci prend la parole pour remercier avec émotion les organisateurs et les participants de cette soirée. Après avoir rendu hommage à ses parents et à ses maîtres, qui l'ont formé aux disciplines scientifiques, il dit sa joie d'avoir pu contribuer à la renaissance de la société fondée par l'abbé Bonno.

M. Fournier reprend alors la présidence de la séance et invite Monsieur Clément, secrétaire, à lire la liste des nouvelles demandes d'admission. Elles émanent de :

4. M. Henri Bernard, 27, avenue des Cottages à Chelles (présenté par MM. Colson et Fournier) ;
5. M. Camille Lallée, 52, avenue Foch à Chelles (MM. Fournier et Callot) ;
6. M. Camille Morel, 9, avenue Foch à Chelles (MM. Fournier et Colson) ;
7. M. Guy Marbeck, 1, avenue du Docteur-Blanchet à Chelles (M. Colson et Mlle Colson);
8. M. Antoine Salancon, 6, rue Cast à Saint-Mandé (MM. Fournier et Colson) ;
9. M. le Dacteur Prépin, 29, rue de la Belle-Île à Chelles, (MM. Fournier et Colson).

Monsieur Piganiol, membre de l'Institut, nommé membre d'honneur de la Société par décision du Bureau, a adressé une lettre de remerciements. Monsieur Lefèvre a fait don au Musée d'une hache néolithique de très belle facture, trouvée dans l'Eure.

La séance se termine par la conférence de Monsieur Georges Guyonnet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, consacrée à « Un document historique méconnu : la carte postale illustrée ».

D'origine récente (quelque 70 ans), la carte postale a une histoire et elle est susceptible de rendre des services à l'Histoire. Avec beaucoup d'esprit et de bonne humeur, et en faisant circuler un certain nombre de cartes de sa collection personnelle, l'orateur montre, en particulier, comme en moins de cinquante ans, notre région a subi des modifications profondes. Il invite les sociétés historiques comme la nôtre à réaliser des collections de cartes locales ou régionales.

La séance est levée à 22 h. 30

Le Secrétaire-adjoint :
Jean Marsigny

Visite à Monsieur le Professeur Eugène Pittard

De passage récemment à Genève, nous avons eu l'insigne privilège d'être reçu par Monsieur le Professeur Eugène Pittard, en son bureau du Musée d'Ethnographie de la ville, qu'il a créé.

Lui présentant l'hommage de notre modeste Société : « Modeste peut-être, reprit courtoisement l'éminent ethnologue, mais qui porte un nom illustre... »

Monsieur le Professeur Pittard témoigna du plus grand intérêt pour notre œuvre qui est de maintenir sur place les traditions préhistoriques de notre localité ; s'enquit de la situation actuelle du célèbre gisement et du nombre de pièces chelléennes de nos collections. Il exprima ses regrets de n'avoir pu se joindre aux membres du Congrès préhistorique qui visitèrent notre ville il y a deux ans.

Puis se laissant aller à l'évocation de ce lointain passé : « La France, dit-il, est un pays privilégié entre tous du point de vue de la préhistoire. Du fait de sa situation à l'extrémité de l'Europe, toutes les races humaines y ont tour à tour abouti, au cours des âges, dans leurs migrations, à la suite des animaux qu'elles chassaient pour leur subsistance. Et toutes y ont laissé leurs traces et leurs vestiges. La Suisse, par contre, couverte d'une épaisse carapace de glace, ne possède aucun témoignage d'occupation humaine en ces temps reculés.

Le climat s'étant adouci, sont arrivés les néolithiques, et la population sur nos régions est alors devenue très dense. La chasse n'a plus suffi à la nourriture des occupants qui, par la force des choses, ont dû chercher dans la culture et l'élevage une autre source de subsistance. Ainsi leur rôle de civilisateur a été de toute première importance- . »

Au préalable nous avons pu jeter un coup d'œil trop rapide sur les salles d'archéologie précolombienne dont la richesse rivalise avec celle de notre Musée de l'Homme.

Que ceux de nos collègues qui passeront à Genève même pour un très court séjour, ne manquent pas d'aller rendre visite au Musée d'Ethnographie, boulevard Karl Vogt ; nul doute qu'ils n'en remportent un des souvenirs les plus marquants de cette ville si riche en attraits de toutes sortes.

G. Fournier

Le Gérant : G. Fournier
Chelles (Seine-et-Oise)
Imprimé par : Finet
43, rue du Faubourg-Saint-Martin
Paris X^e